

Point N°	Référence Délibérations	Objet	Domaine
7	21/04/29	Comité des Fêtes - Création d'une nouvelle association et désignation des membres	Vie associative
8	21/04/30	Désignation d'un membre du conseil municipal pour siéger au sein de la Commission Structure et Cadre de Vie, Caisse des Ecoles et CCAS	AG
9	21/04/31	Désignation d'un élu référent forêt-bois	AG
10	21/04/32	GAS 77 - Convention cadre	CAPF
11	21/04/33	EPFIF : CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, la commune de Barbizon, et la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau	CAPF
12	-	Questions diverses	

1 Compte rendu du conseil municipal du 26 mars 2021

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte rendu de la séance du **26 mars 2021**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte rendu précité.

2 21/04/24 Subventions 2021 aux associations

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Mr Jean-Sébastien BOUILLOT précise que cette année était particulière compte tenu de la situation sanitaire. En effet, des activités ont dû être arrêtées.

Les associations ont su s'adapter aux conditions aussi bien sanitaires que par le temps afin de continuer les activités des enfants dans la mesure du possible.

Il indique que le processus des conventions des salles, les horaires et les règles d'hygiène se sont passés dans de bonnes conditions afin de satisfaire tout le monde.

Mr Jean-Sébastien BOUILLOT précise que l'association BLS a terminé les travaux du terrain de pétanque et l'aménagement des tennis.

Il informe le Conseil Municipal que l'association du Comité des Fêtes est en transition. Celui-ci aura la charge de l'animation culturelle et sportive du village de sorte à être actif. Néanmoins, les associations satellites pourront proposer leurs manifestations et même apporter leurs compétences et contributions.

Mr Marcel BOETHAS demande comment va se dérouler la transition.

Mr Jean-Sébastien BOUILLOT indique que Mr René LATOUR va démissionner du Comité des Fêtes actuel pour créer une nouvelle association. L'objectif de la municipalité est de reprendre en charge l'animation du village.

A titre d'information, l'association de Mr René LATOUR propose 3 manifestations cette année :

- Vide grenier (23 mai)
- Vide grenier (septembre)
- Rassemblement vintage (septembre)

Mr Jean-Sébastien BOUILLOT tient à préciser que le Comité des Fêtes a bénéficié d'une subvention de 15 000€ les années passées qui incluait l'achat de matériel.

Mr René LATOUR a transféré les fonds restants et rétrocédé le matériel à la commune de Barbizon.

Mr Jean-Sébastien BOUILLOT indique qu'un inventaire du matériel est à prévoir.

Mr Le Maire précise que l'association a un fond de fonctionnement de 5 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Vous noterez qu'une délibération sera établie pour chacune des associations.

Article 1 : d'allouer les subventions aux associations suivantes : (cf tableau ci-dessous)

ASSOCIATIONS	SUVENTION DEMANDEE 2021	ACCORDEE
AMICALE DE BARBIZON	1 000,00 €	1 000,00 €
AMIS DU CERCLE LAURE HENRY	1 700,00 €	1 700,00 €
ASSOCIATION DES COMMERCANTS	0,00 €	0,00 €
ATELIERS D'ARTS PLASTIQUES DE BARBIZON	0,00 €	0,00 €
BARBIZON CULTURES	2 300,00 €	2 300,00 €
BARBIZON JUDO	800,00 €	800
BARBIZON LOISIRS ET SPORTS	500,00 €	500
COMITE DE JUMELAGE	2 000,00 €	2 000,00 €
CULTURE ET BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	1 000,00 €	1 000,00 €
FNACA	300,00 €	300,00 €
LA GRUE BLANCHE BARBIZON	0,00 €	0,00 €
L'ANTIROUILLE	2 000,00 €	2 000,00 €
LES CLO CHATS DE BARBIZON	500,00 €	500,00 €
SOCIETE DE CHASSE	500,00 €	500,00 €
SPORTS LOISIRS ET CULTURE DE BARBIZON	450,00 €	450,00 €
Totaux	13 050,00 €	13 050,00 €

Adoptée à l'unanimité